

SCRIPTA

Numéro Scripta : 5960

Auteur(s) : Géraud de la Viéville [particulier]

Bénéficiaire(s) : Les Préaux, Saint-Pierre de Préaux (abbaye)

Genre d'acte : notice

Authenticité : non suspect

Datation : [1125-1146]

Lieu d'émission : Les Préaux

Action juridique : restitution

Langue du texte : latin

Analyse

Géraud de la Viéville renonce à ses revendications concernant sept vergées de terre situées près des mares de Spiseleriz, en échange, il reçoit la fraternité des moines, trois sous et une mine de blé que le moine Sagalon lui a remis. Le même jour, Guillaume Vanescrot [de Campigny] et son fils Henri ont donné à Saint-Pierre les terres de Mesleret (Le Maslis ?) et de la Forge, divisions de celle du Réel, en présence et du consentement de Raoul Efflanc car ces terres font partie du fief Efflanc. Guillaume a reçu pour ces dons, devant Bérenger Bafart et Gautier, grangier, huit sous du moine Sagalon et cinq autres sous du moine Raoul d'Harfleur pour la terre de la Forge.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Rouet Dominique, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du CTHS (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales ; série in-8°, 34), 2005, n° A37, p. 43-44.

Indications

Caresme Anatole (Abbé), Charpillon, *Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure*, Les Andelys, Delcroix, 1868-1879, 2 vol., t. 1, p. 646.

Dissertation critique

D. Rouet propose : [1125/1136-1146]. Sur la datation de cet acte, voir ROUET, *Cartulaire de Saint-Pierre-de-Préaux*, n° A37, p. 43.

Reel : Le Réel, ancien fief, communes Tourville-sur-Pont-Audemer et Campigny

Spiseleriz : la Mare-aux-perdrix à La Viéville ou Mare Roger et Mares Roux à Campigny

Texte établi d'après a

Giraldus de Veterivilla clamabat septem virgas terre ad maras de Spiseleriz et clamavit totam illam calumniam quittam Sancto Petro Pratelli in capitulo et ideo frater loci et monachorum factus est posuitque supra altare habitque inde III solidos et unam minam bladi quo Saswalus monachus liberavit ei. Testes ex parte ejus : Gaufridus de Campiniaco ; Willelmus Vanescrot ; Henricus, filius ejus.

In die eadem, Willelmus Vanescrot et Henricus, filius ejus, dederunt sancto Petro in capitulo posueruntque super altare candelabrum terram de Mesleret et terram de Forgia coram Radulfo Efflanc et concedente etiam, divisiones

terre de Reel, quia hec erant de feodo Efflanc. Testes ex parte Willelmi : Baufridus de Campiniaco ; Giraldus de Veterivilla ; Galterius, horrearius. Receiptque idem Willelmus VIII solidos, propter hec dona, quo Saswalus monachus ei liberavit ante Berengarium Bafart et Galterium, horrearium. Pro terra Forge V solidos idem Willelmus recepit a Radulfo monacho de Harefluet. Testes ex parte W(illelmi) : Willelmus Veisdii. Ex parte R(adulfi) monachi : Osbernus, forestarius ; Radulfus, faber. Testes Sancti Petri : Radulfus, filius Gisleberti ; Radulfus Efflanc ; Robertus, portarius ; Tustinus Male doctus ; Herluinus et Willelmus, filii Radulfi Coci. Signum (crux) Giraldi. (Crux) Willelmi Vanescrot. (Crux) Radulfi Efflanc. (Crux) Gaufridi de Campiniaco.